

POUR CONDUIRE un taxi



Pour conduire un taxi, vous devez être titulaire de deux permis :

- un permis de conduire ou un permis probatoire de la classe 4C ou d'une classe supérieure (1, 2, 3, 4A ou 4B);
- un permis de chauffeur de taxi.

* La classe 4C autorise également la conduite des véhicules correspondant aux classes 5, 6D et 8.

De plus, vous ne devez pas avoir été reconnu coupable d'une infraction criminelle au cours des 5 dernières années.

Le défaut d'être titulaire de la classe appropriée et du permis de chauffeur de taxi entraîne une infraction et une amende de 2 500 \$ à 25 000 \$ pour une personne physique, en plus de voir le permis suspendu et le véhicule saisi pour une période de 7, 30 ou 90 jours, selon les antécédents.

Permis de conduire de la classe 4C

CONDITIONS D'OBTENTION	OUI	NON
Expérience de conduite	X	
Permis d'apprenti conducteur		X
Test visuel	X	
Évaluation médicale	X	
Examen théorique	X	
Examen pratique		X

Expérience de conduite

Pour obtenir le permis de conduire de la classe 4C, vous devez être titulaire d'un permis de conduire ou d'un permis probatoire de la classe 5 depuis au moins 12 mois.

Évaluation médicale

Présentez-vous dans un centre de services de la Société de l'assurance automobile du Québec pour :

- vous soumettre à un test visuel;
- obtenir le formulaire d'évaluation médicale que vous devez faire remplir par votre médecin. Vous devez retourner ce formulaire à la Société dans les 90 jours et il doit être accepté avant que vous puissiez poursuivre vos démarches.

Examen théorique

- Prenez rendez-vous pour passer l'examen dans un centre de services de la Société.
- N'oubliez pas d'apporter, lors de votre rendez-vous :
 - votre permis de conduire ou votre permis probatoire;
 - la somme requise.
- L'examen de 30 questions à choix multiples porte sur :
 - la signalisation routière;
 - le Code de la sécurité routière;
 - les techniques de la conduite d'un taxi.

La note de passage est de 73 % et le délai de reprise est de 7 jours.

Coût du permis

Les sommes exigibles sont présentées sur le site Web de la Société :
saaq.gouv.qc.ca/permis-classe4C

Permis de chauffeur de taxi

Pour obtenir un permis de chauffeur de taxi, vous devez respecter les conditions suivantes :

- suivre la ou les formations requises, selon le territoire (voir le tableau ci-dessous);
- comprendre, parler et lire le français de façon à pouvoir exercer ce métier;
- fournir un certificat de recherche qui atteste la vérification de vos antécédents judiciaires des 5 dernières années;
- fournir l'un des documents suivants lors de la première demande d'un permis de chauffeur de taxi :
 - certificat de naissance délivré par le Directeur de l'état-civil ou une autre Administration canadienne;
 - certificat de citoyenneté canadienne;
 - carte de résident permanent;

Permis valide sur le territoire de la Ville de Québec, de Longueuil ou de Laval

Ce permis est délivré par la Société de l'assurance automobile du Québec. Il n'est **pas valide sur le territoire de la Ville de Montréal**. Pour l'obtenir, vous devez réussir un examen portant sur la loi et la réglementation sur les services de transport par taxi. La note de passage est de 60 % et le délai de reprise est d'un mois.

Permis valide sur le territoire de la Ville de Montréal

Pour passer l'examen afin d'obtenir ce permis, vous devez prendre rendez-vous au Bureau du taxi de Montréal, en composant le 514 280-6600.

Formations requises selon le territoire

TERRITOIRE	FORMATION			Total
	Loi et réglementation sur les services de transport par taxi	Toponymie et géographie	Transport par taxi des personnes ayant des limitations	
Longueuil et Laval	53 heures		7 heures	60 heures
Québec	53 heures	50 heures	7 heures	110 heures
Montréal	53 heures	90 heures	7 heures	150 heures
Autres territoires			7 heures	7 heures

Vous devez vérifier les heures de formation auprès des centres de formation, puisqu'elles peuvent varier.

Lorsque vous conduisez un taxi, vous devez avoir en main l'attestation de réussite de la formation que vous avez suivie.

Coût de l'examen

Les sommes exigibles sont présentées sur le site Web de la Société : saaq.gouv.qc.ca/tarifs-examens

Préparez-vous adéquatement

Avant de vous présenter à l'examen pour obtenir un permis de conduire de la classe 4C, nous vous suggérons d'étudier les manuels Guide de la route et Conduire un véhicule de promenade, en vente aux Publications du Québec et dans les librairies.

Vous pouvez également consulter le Guide québécois du chauffeur de taxi dans le site Web du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec.

Pour prendre un rendez-vous ou pour plus de renseignements :

Société de l'assurance automobile du Québec

Montréal : 514 873-7620

Québec : 418 643-7620

Ailleurs au Québec : 1 800 361-7620

saaq.gouv.qc.ca

Bureau du taxi de Montréal

Montréal : 514 280-6600

Société de l'assurance
automobile

Québec

